

CONSEIL MUNICIPAL du VENDREDI 19 DÉCEMBRE 2008

JOURNAUX Compte-rendu

SITE INTERNET DE LA COMMUNE

M. le Maire accueille M. TALON de la société OZ Média. Cette entreprise a été retenue pour l'élaboration du site internet de la commune.

M. TALON fait la présentation du site. Quelques modifications seront à apporter avant sa mise en service début 2009. Il faudra également se renseigner sur sa sauvegarde ainsi que sur l'accès aux non voyants.

M. le Maire remercie la commission Information pour le travail accompli.

ASSURANCES DE LA COMMUNE

M. le Maire indique que les contrats arrivant à échéance ont été dénoncés au 31 décembre 2008. Quatre sociétés d'assurance ont été contactées, trois ont répondu pour l'assurance des biens et des véhicules de la commune et deux pour l'assurance du personnel.

Le conseil municipal décide de contracter un contrat avec

- GROUPAMA pour les véhicules, les biens, responsabilité civile et protection juridique, sans franchise, pour un montant annuel de 5 860 €.

- la SMACL pour le personnel.

Il sera demandé à la SMACL de participer à l'achat d'un défibrillateur.

PROJET D'AGRANDISSEMENT DE LA CRÈCHE - CHOIX DE L'ARCHITECTE

Les commissions Enfance et Scolarité et Bâtiments ont travaillé sur ce dossier. Des équipements réalisés par chacun des architectes sollicités ont été visités et un tableau comparatif a été dressé. Après avoir consulté ce tableau, le conseil retient M. LAVARENNE pour établir l'avant projet définitif de l'agrandissement de la crèche qui sera réalisé si le budget le permet. Une somme sera inscrite au budget 2009 pour le financement de ses honoraires.

Mme DEMEURE BESSON demande que le personnel soit consulté sur le montage du projet ainsi que la commission Bâtiments. Il faudrait peut être prévoir l'intégration du RAM. La C.A.F. sera contactée pour une aide éventuelle au niveau du RAM.

SUBVENTION A L'ASSOCIATION GYM DANSE

M. MARTIN indique que le conseil avait voté une participation au budget primitif 2008 en investissement pour l'achat de matériel pour l'atelier équilibre. L'association ayant réglé directement la facture et obtenu une aide du Conseil Général d'un montant 500 €, il propose au conseil municipal de lui verser, sous forme de subvention, le montant restant à sa charge, soit 359,54 €.

ENVELOPPE CANTONALE – DEMANDE DE SUBVENTIONS - INSCRIPTION DES PROJETS

M. le Maire présente les projets des différentes commissions inscrits pour l'obtention d'une subvention dans le cadre de l'enveloppe cantonale.

CUISINE SALLE DES FETES - REALISATION DUN EQUIPEMENT : PLONGE ET PLAN DE TRAVAIL

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que l'aménagement de la cuisine de la salle des fêtes a été plusieurs fois abordé. Il est devenu nécessaire de réaliser cette opération.

Un devis a été demandé ; le montant des travaux hors taxes s'élève à 4 306,10 €.

Le Conseil municipal décide de retenir, pour l'exercice 2009, les travaux d'aménagement de la cuisine de la salle des fêtes sur la base de 4 306,10 € H.T. Il sollicite du Conseil général de la Loire la subvention la plus élevée possible dans le cadre de l'Enveloppe Cantonale de Solidarité.

ECOLE ÉLÉMENTAIRE - POSE DE STORES DANS LA CLASSE DE CM2 ET SUR LES FENETRES EN TERRASSE

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que la pose de stores à l'école élémentaire a débuté au cours de cette année. Il propose de continuer sur l'année 2009 par la pose de stores dans la classe de CM2 et sur les fenêtres en terrasse. Un devis a été demandé à l'entreprise BOYER.

Le Conseil municipal décide de retenir, pour l'exercice 2009, la pose de stores à l'école élémentaire sur la base de 2 305 € H.T. et sollicite du Conseil général de la Loire la subvention la plus élevée possible dans le cadre de l'Enveloppe Cantonale de Solidarité,

BATIMENT COMMUNAL DE ST MARTIN DE BOISY - CHANGEMENT DES PORTES

Monsieur le Maire, suite aux travaux de la commission Bâtiments, propose au conseil de remplacer les portes donnant à l'arrière du bâtiment communal de St Martin de Boisy.

le Conseil municipal décide de retenir, pour l'exercice 2009, le changement de deux portes du bâtiment communal de St Martin de Boisy pour un montant H.T. de 2 873 € H.T., et sollicite du Conseil général de la Loire la subvention la plus élevée possible dans le cadre de l'Enveloppe Cantonale de Solidarité,

LOGEMENT COMMUNAL DE ST MARTIN DE BOISY - REFECTION DU PORTAIL

Monsieur le Maire rappelle que la commune a procédé à la remise en état du mur de clôture du terrain du logement communal. Il propose au conseil de procéder à la réfection du portail.

Le Conseil municipal décide de retenir, pour l'exercice 2009, les travaux de réfection du portail du logement communal de St Martin de Boisy pour un montant H.T. de 1 290 €,

- sollicite, pour cette réalisation, du Conseil général de la Loire la subvention la plus élevée possible dans le cadre de l'Enveloppe Cantonale de Solidarité,

ACQUISITION DE BANCS

Monsieur le Maire présente au conseil le devis établi pour l'acquisition de quatre bancs béton.

Le Conseil municipal décide de retenir, pour l'exercice 2009, l'acquisition de quatre bancs pour un montant H.T. de 1 800 €, et sollicite, pour cette réalisation, du Conseil général de la Loire la subvention la plus élevée possible dans le cadre de l'Enveloppe Cantonale de Solidarité.

ACQUISITION D'UN BARNUM - DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire indique que la commune et les diverses associations sollicitent régulièrement, lors de l'organisation de manifestations, les collectivités extérieures pour le prêt de barnum.

Devant cette demande, une commande a été passée à la société ALTRAD pour l'acquisition de ce matériel. Le montant de la fourniture s'élève à 2 935,00 € H.T..

Le Conseil municipal sollicite, pour l'acquisition du barnum, du Conseil général de la Loire la subvention la plus élevée possible dans le cadre de l'Enveloppe Cantonale de Solidarité,

CIMETIÈRE DE POUILLY - RÉALISATION DE CHAPITEAUX A L'ENTRÉE

Monsieur le Maire rappelle qu'un devis a été demandé pour la réalisation de chapiteaux à l'entrée du cimetière de Pouilly, le devis établi par l'entreprise SCHRACK s'élève à 1 588,63 € H.T.

Le Conseil municipal décide de retenir, pour l'exercice 2009, les travaux de réalisation de chapiteaux à l'entrée du cimetière de Pouilly, sollicite du Conseil général de la Loire, pour la réalisation de chapiteaux sur les piliers du portail d'entrée du cimetière, la subvention la plus élevée possible dans le cadre de l'Enveloppe Cantonale de Solidarité.

M. le Maire indique qu'en 2008 des aides avaient été obtenues pour le paratonnerre à St Martin de Boisy et la réfection du mur de clôture du presbytère de Pouilly. Ces travaux n'ont pas été engagés ou ont été réalisés partiellement. Il propose au Conseil de reporter ces travaux sur l'année 2009, ce qui est accepté à l'unanimité.

S.I.E.L. - Adhésion au groupement de commande départemental d'achat d'électricité.

le Conseil Municipal approuve la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité

- 1) autorise M. le Maire à signer la convention constitutive du groupement après éventuelles adaptations pour tenir compte des observations qui pourraient être formulées par les services de l'Etat

- 2) autorise M. le Maire à signer toutes pièces à intervenir et à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération
- 3) décide que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

S.I.E.L. - INFORMATIONS DIVERSES

M. NELY présente un diaporama des différentes activités du S.I.E.L. Il fait également le compte rendu de la visite de MM. DELRIEUX et SABATIER.

Il informe le conseil des nouvelles dispositions concernant les renforcements ou les extensions de réseaux (divers documents sont remis aux conseillers municipaux).

Il indique qu'il faudra réaliser un inventaire sur les moyens d'économie d'énergie mis en place par la commune depuis 2006.

En ce qui concerne les luminaires, le changement a été réalisé route de la Bûche et chemin Trottelpoup. Il faut prévoir le remplacement de nombreux coffrets ; des devis seront envoyés en mairie.

Le logiciel EPISIEL va être remplacé par EPICENTER.

MÉDECINE DU TRAVAIL - APPROBATION DE L'AVENANT N° 2

M. le Maire informe le conseil municipal que depuis l'année 2007 la commune adhère au service Santé au Travail Loire Nord pour le personnel titulaire et non titulaire.

Il présente l'avenant n°2 relatif à l'année 2009. Le taux d'adhésion est fixé à 0.39 % de la masse salariale auquel se rajoute la TVA. Un minimum de 58.50 € H.T. et un maximum de 65.00 € H.T. est fixé par salarié déclaré.

CRÈCHE - BUDGET PRÉVISIONNEL 2009

Mme DEMEURE BESSON présente le budget prévisionnel 2009 de la crèche pour le fonctionnement. Les charges à caractère général sont en baisse par rapport à 2008. Le poste « honoraires » est en augmentation car les prestations de la psychologue seront imputées à cet article. En ce qui concerne le personnel, il a été prévu un certain nombre d'heures pour les remplacements maladie, maternité du personnel titulaire.

En recettes, il est prévu une augmentation de l'aide de la CAF et de la participation des familles compte-tenu des résultats de l'année 2008. Il est rappelé que seule la P.S.U. apparaît dans le budget prévisionnel.

INVESTISSEMENTS 2008 - BILAN

M. le Maire fait le bilan des investissements prévus au budget 2008.

Voirie : les travaux prévus ont été réalisés. Les travaux concernant la réfection du pont sur le Bi-Boisy seront terminés sur l'année 2009.

Bâtiments : la chaudière de la salle des fêtes a été changée, le budget n'a pas été consommé en totalité. La façade du bâtiment communal de St Martin sera reportée sur 2009 ainsi que la réfection du paratonnerre. Les stores prévus à l'école élémentaire seront posés également en 2009. Le soubassement de la bibliothèque ne sera pas réalisé. La mise aux normes électriques de certains bâtiments est en cours de réalisation.

La réfection du socle de la Croix Damet à la Bigotière a été effectuée. La croix ne sera pas rénovée car il faudrait la desceller pour effectuer les travaux.